

Communiqué de presse



11 janvier 2019

Pour l'OPCO « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi »

Une mobilisation engagée des partenaires sociaux

Après avoir signé l'accord constitutif de leur opérateur de compétences en décembre 2018, les partenaires sociaux des branches de la propreté, du travail temporaire et de la prévention-sécurité réaffirment leur volonté de construire un OPCO qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de loi Avenir professionnel. C'est dans cette perspective qu'un courrier a été adressé à Madame la ministre du Travail.

L'OPCO « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi » répond aux besoins des entreprises des secteurs concernés et respecte la cohérence et la pertinence économique du périmètre, tel que décrit dans le rapport Marx-Bagorski. S'appuyant sur les expertises du FAF.TT et son ancrage territorial particulièrement opérationnel, le nouvel OPCO a recueilli l'approbation de cinq organisations patronales¹ et de quatorze organisations syndicales de salariés².

Cette union reflète la pertinence de cet OPCO et la dynamique de co-construction qui anime le dialogue social des trois branches. La similitude de leurs publics qui interviennent directement chez les clients, induit des besoins en formation et en qualification très proches. Au-delà de l'emploi et de la formation, ces branches pourront partager leurs expériences pour préparer et accompagner salariés et futurs entrants. De plus, des investissements conséquents, au-delà des obligations légales ont été mis en place qui démontrent leur ambition commune en matière de formation et d'emploi.

CHIFFRES CLES

→ 30 000 entreprises, TPE, PME, grandes entreprises

→ Plus de 3 millions de salariés

→ 467 millions d'euros de fonds gérés projetés pour 2020 dont 40 % de fonds conventionnels

¹ (SNES, FEP, SNPRO, SESA et Prism'emploi)

² (CFDT des services pour les 3 branches, CGT Ports et docks, CGT Intérim, CGT commerces et services, UNSA pour le travail temporaire et la prévention sécurité, CFTC-intérim, CFTC-CSFV, SNEPS-CFTC, CFE-CGC-FNECS, FO et FO Fédération de l'équipement de l'environnement des transports et des services)

DES ENJEUX COMMUNS A LA FORMATION DE 3 MILLIONS DE SALARIES

La prévention-sécurité, la propreté et le travail temporaire ont en commun d'être des secteurs à forte intensité de main d'œuvre qui recrutent et emploient notamment des publics de premier niveau de formation initiale (niveaux V et infra).

Les besoins en formation et le développement des compétences de ces collaborateurs nécessitent des investissements importants en ingénierie de formation, de qualification et de certification, aussi bien pour l'accès aux savoirs de bases que pour des compétences plus techniques. Les trois secteurs disposent également de niveaux de qualification plus élevés, favorisant ainsi la construction de parcours évolutifs.

De plus, les entreprises et les salariés de ces trois branches ont la particularité d'effectuer leurs prestations sur les sites de leurs clients ce qui impacte l'organisation même des entreprises, du travail et de la formation. Ce fonctionnement particulier requiert des compétences spécifiques multiples à tous les niveaux, et notamment pour les agents et l'encadrement intermédiaire.

UNE DYNAMIQUE DE DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIVE

Les partenaires sociaux estiment que le partage de leurs expertises, leurs travaux communs et leur mutualisation constituent des atouts forts pour développer la qualification, la certification et plus largement la sécurisation des trajectoires et parcours professionnels des salariés. Par ailleurs, les dispositifs innovants de chacune des branches (FASTT, FARE, Fonds d'aide aux jeunes...) pour préparer, accompagner, suivre leurs publics pourront s'enrichir mutuellement et participer à la construction de solutions communes. Les trois branches ont en commun d'innover en matière de services proposés aux salariés de manière à lever les freins d'accès à l'emploi, dans le domaine du logement, du transport, de l'accès au crédit par exemple.

Les versements conventionnels montrent que les partenaires sociaux de ces trois branches ont d'ores et déjà une démarche constructive et responsable. En matière de financement de la formation continue (par exemple, le MAC en prévention-sécurité), ces trois secteurs pourront ainsi pérenniser et amplifier leurs dispositifs.

Gilles Lafon, Président de Prism'emploi déclare : **« la formation est un pilier de l'activité des agences d'emploi au quotidien. Le maintien de la qualité des actions de formation et de leur nombre, conditionne notre capacité à créer des emplois qui permettent d'insérer des personnes dont le niveau de qualification initial se situe le plus souvent en dessous du niveau IV. Tout autre projet d'OPCO interprofessionnel ne répondrait pas aux spécificités des salariés de nos branches et fragiliserait des dispositifs à l'efficacité sociale avérée. »**

Pascal Pech, Président du SNES, estime que **« le secteur de la sécurité privée est fortement engagé, en appui de l'action publique, et contribue à la sécurité générale de l'ensemble du territoire. Le capital humain est le garant de l'efficacité du continuum de sécurité. Un OPCO ayant l'expérience de l'adaptation permanente des actifs au marché du travail, par la recherche, à grande échelle, de formations, de contrats d'apprentissage, d'alternance, de formations en situation de travail (FEST), répond à nos attentes. »**

Philippe Jouanny, président de la Fédération de la Propreté, déclare : **« L'enjeu de la professionnalisation de nos salariés est prioritaire pour notre branche et nous avons depuis longtemps déployé un ensemble de dispositifs adaptés à nos spécificités. Ainsi, 4.000 personnes obtiennent chaque année un diplôme ou un CQP. Nos expertises croisées se complètent et permettent de développer la qualification de nos salariés et le recrutement de jeunes en recherche de stabilité et de perspectives professionnelles. Cette expérience sera d'autant partageable que nos entreprises ont développé des offres multiservices reposant sur les métiers de la propreté et des services associés, de la sécurité et du travail temporaire. »**



Contacts presse

Marine Dahais
Tél : 01 40 41 54 36
mdahais@golin.com
Amina Ennaciri
Tél : 01 40 41 56 09
aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du Syndicat national des entreprises de sécurité

Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES) réunit plus de 200 entreprises adhérentes, qui emploient près de 25 000 salariés. Il est la première organisation patronale en termes d'entreprises syndiquées et la deuxième en termes de salariés employés par elles.

A propos de la Fédération des entreprises de propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble plus de 2300 entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) employant 70%des effectifs du secteur. Neuf chambres régionales accompagnent les entreprises sur tout le territoire.

A propos du Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire

Le Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA) est la seule organisation professionnelle à représenter ce segment d'activité. Les entreprises qui le composent réunissent 90% du chiffre d'affaires et des salariés de ce secteur.